



Arbois Poligny Salins
COEUR DU JURA
TOURISME

MANUEL UTILISATION

DECLARER SUR LE PORTAIL HEBERGEUR

1. Introduction

La taxe de séjour est collectée durant toute l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) par l'ensemble des hébergeurs touristiques à titre onéreux, quel que soit leur statut, auprès de toute personne qui séjourne une nuit au moins à titre onéreux sur le territoire d'Arbois Poligny Salins, et qui n'est pas domiciliée dans l'une de ses communes et n'y possède pas non plus une résidence à raison de laquelle elle est passible de la taxe d'habitation.

Les personnes ayant donné leur adresse mail et qui ont reçu leur identifiant peuvent déclarer via la plateforme informatique : <https://taxedesejour-cdj.consonanceweb.fr/>

La plateforme de déclaration vous permet également d'avoir accès à une présentation de la taxe de séjour et la législation correspondante.

2. La plateforme

Taper l'URL <https://taxedesejour-cdj.consonanceweb.fr/> dans votre navigateur. Vous arriverez sur la plateforme de déclaration.

- [La page Accueil](#)

Cette page reprend toutes les informations concernant le service Taxe de Séjour et son application.

Arbois Poligny Salins
CŒUR DU JURA

ACCUEIL PRESENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. MON ESPACE

L'art de bien-vivre
CŒUR
DU
JURA
TOURISME

Thermalisme
Site UNESCO
Gastronomie

ARBOIS · POLIGNY
SALINS

Casino
Randonnée
Paysannerie

BIENVENUE SUR LA PLATEFORME DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

JE DECLARE EN LIGNE

Cette plateforme s'adresse aux hébergeurs. Elle permet d'effectuer ses déclarations en ligne, d'expliquer les fondements de la taxe de séjour et l'application de sa perception sur le territoire.

Nous restons par ailleurs à votre disposition en nous contactant directement :

RECHERCHE

OK

NOS COORDONNEES

SERVICE TAXE DE SEJOUR
Office de Tourisme Arbois,
Poligny, Salins-les-Bains Coeur du
Jura

Vous y trouverez également un accès rapide à la déclaration.

JE DECLARE en ligne

Cette plateforme s'adresse aux hébergeurs. Elle permet d'effectuer ses déclarations en ligne, d'expliquer les fondements de la taxe de séjour et l'application de sa perception sur le territoire.

Vous pourrez également télécharger des documents mis à disposition par le service Taxe de Séjour, dans le pavé Documents situé sur la droite de l'écran :



- La page Présentation

Cette page vous présente la Taxe de Séjour ainsi que vos obligations en tant qu'hébergeur.



Arbois Poligny Salins
COEUR DU JURA
TOURISME

ACCUEIL PRESENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. MON ESPACE

L'art de bien-vivre
COEUR
DU
JURA
TOURISME

Thermalisme
Site UNESCO
Gastronomie

ARBOIS - POLIGNY
SALINS

Casino
Randonnée
Parapente

BIENVENUE SUR LA PLATEFORME DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

EN QUELQUES MOTS ...

Les communes peuvent demander aux vacanciers séjournant sur leur territoire de payer une taxe de séjour. Cette taxe permet aux communes de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection de leurs espaces naturels touristiques dans un but touristique. La taxe de séjour et la période durant laquelle elle s'applique sont déterminés par le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Le département peut, par ailleurs, instituer une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour. Cette taxe additionnelle est recouvrée en même temps que la taxe de séjour.

La taxe de séjour est due par personne et par nuit.

RECHERCHE

OK

NOS COORDONNEES

SERVICE TAXE DE SEJOUR
Office de Tourisme Arbois,
Poligny, Salins-les-Bains Coeur du
Jura

- La page guide hébergeur

Cette page vous présente un guide de la Taxe de Séjour.



Arbois Poligny Salins
COEUR DU JURA
TOURISME

ACCUEIL PRESENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. MON ESPACE

L'art de bien-vivre
COEUR
DU
JURA
TOURISME

Thermalisme
Site UNESCO
Gastronomie

ARBOIS - POLIGNY
SALINS

Casino
Randonnée
Parapente

BIENVENUE SUR LA PLATEFORME DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Si vous avez besoin d'informations d'ordre général n'hésitez pas à consulter la partie présentation de ce site.

SOMMAIRE

- Les obligations de l'hébergeur
- Qui paye la taxe de séjours
- Tarifs et calculs de la taxe de séjour
 - Calcul au réel
 - Calcul au forfait
 - Modifications 2019

CALCULATRICE

Simulation taxe séjour 2019
: Accéder au simulateur

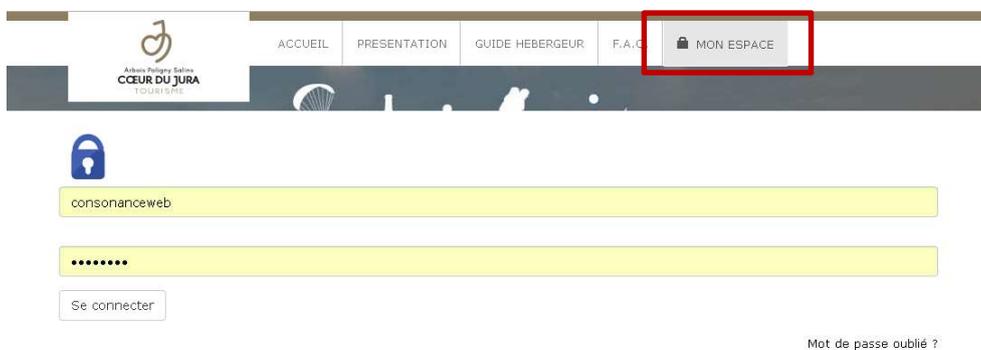
- [La page F.A.Q](#)

Cette page vous propose une foire aux questions.



- [La page Mon Espace](#)

Pour accéder à votre espace de déclaration, vous devrez d’abord vous connecter. Cliquez sur le menu « MON ESPACE » et renseignez vos identifiants reçus par mail. Cliquez sur « Se connecter »



3. Votre espace personnel

Vous êtes désormais bien connecté à votre espace sur la plateforme de déclaration. Vous pourrez vous déconnecter en cliquant sur le bouton rouge situé à droite de votre écran.

Vous pouvez également accéder rapidement à votre espace depuis la page d’accueil de la plateforme.



- Onglet Coordonnées

Cet onglet vous permet de vérifier les informations vous concernant. Vous pouvez demander un nouveau mot de passe ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.

Coordonnées Mes hébergements Déclarer Mes anciennes déclarations Mes états

Déconnexion

Raison sociale :

Nom :

Prenom :

Adresse :

Fixe :

Mail :

Modifier mon mot de passe

J'ai pris connaissance de ces informations et déclare qu'elles sont conformes et exhaustives. En cas d'erreur ou de modification, je m'engage à contacter le service Taxe de séjour par téléphone ou grâce au bouton "Signaler une erreur" ci dessous.

SIGNALER UNE ERREUR

- Onglet Mes hébergements

Cet onglet vous permet de vérifier les informations concernant votre ou vos hébergements. Vous pouvez consulter les périodes d'ouverture enregistrées pour chaque hébergement ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.

Mes hébergements Déconnexion

Coordonnées Mes hébergements Déclarer Mes anciennes déclarations Mes états

Nom de l'hébergement	Adresse	Type	Nombre d'étoile	Capacité maxi	Mail	Période d'ouverture
			***			Consulter les périodes d'ouverture

J'ai pris connaissance de ces informations et déclare qu'elles sont conformes et exhaustives. En cas d'erreur ou de modification, je m'engage à contacter le service par téléphone ou grâce au bouton "Signaler une erreur" ci dessous.

SIGNALER UNE ERREUR

- [Onglet Déclarer](#)

Cet onglet vous permet de déclarer la taxe de séjour en choisissant la période de déclaration souhaitée.



Pour ce faire, cliquez sur le menu déroulant « Choisissez une période de déclaration » et sélectionnez la période qui vous intéresse. De nouvelles lignes apparaissent pour faire votre déclaration.

Si votre hébergement est classé, voici l’affichage que vous aurez afin de faire votre déclaration :

Déclaration : Standard : PÉRIODE 1

Nombre de nuitées	
Description	Nombre
Plein tarif	<input type="text"/> x 1.00 €
Exonérées	<input type="text"/> x 0 €
Nombre de personnes logées	<input type="text"/>
Justificatif	Titre: <u>Registre_logeur_</u>
Votre registre du logeur	<input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi
Total	0 nuitées - 0.00 €

[€ Modifier la déclaration](#)

[Retour](#)

Comment remplir le formulaire de déclaration ?

Le champ « **Plein Tarif** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant le mois écoulé par les personnes logées non exonérées (soit les personnes de plus de 18 ans)

➔ Méthode de calcul : Nombre de personnes « Plein tarif » x nombre de nuitées

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées

4 personnes X 7 nuitées = 28 nuitées

3 personnes x 2 nuitées = 6 nuitées

*Total des nuitées « Plein tarif » du mois : **48 nuitées** >> à renseigner dans le champ « Plein tarif »*

Le champ « **Exonérées** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant le mois écoulé par les personnes logées exonérées (moins de 18 ans ou titulaire d’un contrat de travail saisonnier dans la vallée)

➔ Méthode de calcul : Nombre de personnes «Exonérées » x nombre de nuitées

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées

1 personne x 2 nuitées = 2 nuitées

*Total des nuitées « exonérées» du mois : **16 nuitées** >> à renseigner dans le champ « Exonérée»*

Le champ « **Nombre de personnes accueillies comprenant les exonérés** » correspond au nombre total de personnes accueillies durant le mois exonérées et non exonérées.

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

(2 + 4 + 3 personnes « plein tarif ») + (2 + 1 personnes exonérées) = 12 pe

>> à renseigner dans le champ « Nombre de personnes accueillies »

Cliquez sur « Déclarer » pour valider votre formulaire.

Si votre hébergement est non classé, l'affichage sera le suivant :

Début	Fin	Nbre d'occupants	Nbre d'assujettis	Nbre d'exonérés	Nuitée € HT	TSU	TOTAL	
01/01/2019 nombre de nuits : 3	04/01/2019 nuitées taxées : 3	4	2	2	80	0.60 €	3.60 €	✕
11/01/2019 nombre de nuits : 2	13/01/2019 nuitées taxées : 2	2	2	0	45	0.68 €	2.72 €	✕
jj/mm/aaaa nombre de nuits : --	jj/mm/aaaa nuitées taxées : 2					--	--	✓
PÉRIODE 1 - TOTAL A REVERSER							6.32 €	

€ Modifier la déclaration
Retour

Vous devrez alors inscrire chaque séjour ligne par ligne en indiquant la date de début et la date de fin, le nombre de personnes total, le nombre de personne assujettis à la taxe de séjour et le prix de la nuitée. Le calcul se fera automatiquement et nul besoin de joindre le registre du logeur.

- [Onglet Mes anciennes déclarations](#)

Une fois votre déclaration effectuée vous pouvez consulter ou télécharger une attestation de déclaration depuis la rubrique « mes anciennes déclarations », en cliquant sur « **reçu** ».

[Deconnexion](#)

[Coordonnées](#) [Mes hébergements](#) [Déclarer](#) [Mes anciennes déclarations](#)

Vous avez effectué 1 déclarations(s) - Nous affichons seulement les 12 dernières déclarations

Mode	Description	Adresse	Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier	Reçu
Réel				Déclaration 1er semestre 2017	82.50 €		

[SIGNALER UNE ERREUR](#) 

Lorsque vous souhaitez quitter votre espace, cliquez sur « **Déconnexion** » pour vous déconnecter.